



Liste des Emplacements réservés

N°	Nature	Superficie	Bénéficiaire
1	Zone de loisirs et accès Mairie	10 350 m ²	Commune
2	Elargissement de la RD48	38 385 m ²	Département
3	Equipements et installations sportives - Les Noës	34 380 m ²	Commune
4	Elargissement de voie - route de Laillé (l=6m)	1 300 m ²	Commune
5	Aire de stationnement - La Mussais	310 m ²	Commune
6	Création d'un sentier piéton - derrière le Petit Hamonay (l=4m)	180 m ²	Commune
7	Aire de stationnement	4 500 m ²	Commune
8	Ouvrage de régulations des eaux pluviales	3 330 m ²	Commune
9	Equipements sports et loisirs	15 970 m ²	Commune
10	Chemin piétonnier - long Vilaine (l=3m)	300 m ²	Commune
11	Création d'une voie communale - La Mussais (l=6m)	250 m ²	Commune
12	Ecomusé	7 095 m ²	Commune
13	Restaurant scolaire	1 260 m ²	Commune
14	Salle d'animation	1 017 m ²	Commune
15	Espace vert de loisirs	12 560 m ²	Commune

- Limite de zonage
- Changement de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul 100m habitat (50m autres constructions)
- Marge de recul des constructions
- Petit patrimoine à conserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre archéologique

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Commune de

BOURG-DES-COMPTES

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.2

PLAN DE ZONAGE

Planche Est

échelle 1/5 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
révision du PLU	01.12.2016	04.07.2019	18.02.2020